

BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE

SCIENCES ET TECHNOLOGIES DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

Durée de l'épreuve : 3 heures

Coefficient : 5

<p>DROIT et ÉCONOMIE</p>

Le sujet comporte 7 pages numérotées de 1/7 à 7/7

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

L'usage des calculatrices n'est pas autorisé.

Ce sujet est composé de deux parties indépendantes qu'il est possible de traiter dans l'ordre de votre choix. Il vous est demandé d'indiquer la partie traitée.

DROIT (10 points)

À l'aide de vos connaissances et des ressources documentaires jointes en annexe, analysez la situation juridique ci-dessous et répondez aux questions posées.

Situation juridique

Victor Bibou, élève en 1^{ère} année de BTS Commerce international est un passionné de glisse. Dès que son emploi du temps et ses finances le lui permettent, il surfe sur le spot de Guéthary et pratique le ski à Saint-Lary. Ces dernières vacances de février, il a fêté ses 19 ans avec quelques amis sur les belles pentes de la station pyrénéenne.

Leur séjour avait démarré dans les meilleures conditions possibles : achat d'une carte-pass étudiante permettant un accès illimité au domaine skiable (avec couvertures de responsabilité civile, de frais de secours, de transport et de soins), 22 pistes ouvertes sur 26 et un soleil au beau fixe.

Pourtant, le dernier jour de leurs vacances s'est bien mal terminé : alors que le groupe d'amis skiait à grande vitesse sur une piste rouge dont l'accès principal était fermé au public par des filets de protection et panneaux d'interdiction, Victor a perdu l'équilibre sur un monticule de neige dure. Il est alors parti en glissade et sa tête a percuté violemment un canon à neige installé sur le côté de la piste.

Évacué en hélicoptère, Victor est resté 3 semaines en soin intensif à l'hôpital de Tarbes, victime d'un grave traumatisme crânien dont il se remet aujourd'hui tout doucement. Il souffre parfois de vertiges qui l'empêchent, pour l'instant, de pratiquer ses deux sports favoris. Il souhaite poursuivre la Société EXA chargée de l'exploitation du domaine skiable de Saint-Lary. Il indique ne pas avoir vu le panneau d'interdiction installé uniquement en haut de la piste alors que ses amis et lui ont pénétré sur la piste par le côté. Il vous demande votre avis.

Questions :

- 1. Qualifiez juridiquement les faits et les dommages subis par Victor Bibou.**
- 2. Recherchez sur quel fondement juridique Victor peut engager la responsabilité de la société EXA.**
- 3. Proposez l'argumentation juridique qui permettrait à Victor d'engager la responsabilité civile de la société EXA.**
- 4. Recherchez les arguments que la Société EXA pourrait invoquer pour s'exonérer de sa responsabilité.**

Annexe 1 : Extraits du Code civil

Article 1147 : Le débiteur est condamné, s'il y a lieu, au paiement de dommages et intérêts, soit à raison de l'inexécution de l'obligation, soit à raison du retard dans l'exécution, toutes les fois qu'il ne justifie pas que l'inexécution provient d'une cause étrangère qui ne peut lui être imputée, encore qu'il n'y ait aucune mauvaise foi de sa part.

Article 1315 : Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver. Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation.

Article 1382 : Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.

Article 1383 : Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence.

Article 1384 al.1 : On est responsable non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde. [...]

Annexe 2 : Responsabilité civile : l'exploitant d'un domaine skiable doit prendre les mesures de sécurité qui s'imposent**Commentaires de la décision de la Cour de cassation, 1^{ère} chambre civile du 3 juillet 2013,**

Ayant dérapé sur une plaque de verglas, une jeune skieuse a quitté la piste de ski et s'est blessée en heurtant un rocher situé à proximité.

Elle et ses parents ont réclamé des dommages et intérêts à l'exploitant de la piste. Les juges ont accueilli leur demande. Ils ont, en effet, relevé qu'il existait un risque particulier à cet endroit : la localisation de la plaque de verglas rendait très probable la sortie de piste, or cette piste était bordée d'arbres et de rochers. Selon eux, l'exploitant de la station avait manqué à son obligation de sécurité, en omettant de poser des filets de protection le long de la zone boisée et parsemée de rochers. L'exploitant tentait de se défendre en indiquant que, la piste étant de couleur verte avec un faible dénivelé, la présence de rochers en bordure ne présentait pas un risque anormal ou excessif nécessitant des mesures particulières.

Mais les juges l'ont quand même condamné sur le fondement de la responsabilité contractuelle : le contrat passé entre l'usager d'une piste de ski et son exploitant oblige ce dernier à un minimum de précautions pour assurer sa sécurité.

Ce qu'il faut retenir :

L'exploitant d'un domaine skiable a, à l'égard des skieurs, une obligation contractuelle de sécurité de moyens. Cela veut dire que si la victime d'un accident met en cause sa responsabilité, il doit apporter la preuve qu'il a employé tous les moyens à sa disposition pour assurer la sécurité des usagers des pistes, lorsque cela était nécessaire (signalisation, filets de protection, etc.).

Source Le Particulier n° 1091 décembre 2013, Diane de Tugny

Annexe 3 : Extraits d'une fiche pratique de l'Institut national de la consommation**ACCIDENT DE SKI : RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES**

La société qui exploite la station de ski a l'obligation contractuelle d'assurer la sécurité des skieurs sur les pistes ouvertes au public. C'est une obligation de moyen. Elle doit baliser correctement les pistes, signaler les dangers potentiels et protéger les skieurs si nécessaire. S'il s'avère qu'il y avait un réel danger non-signalé sur la piste, la responsabilité de la station pourrait être recherchée.

Responsable ou victime d'un accident : Quelle(s) garantie(s) faire jouer ?**• Vous êtes responsable**

Vous avez provoqué, de manière fautive ou par une imprudence, une collision provoquant, conformément aux principes évoqués ci-dessus, la mise en cause de votre responsabilité... pas de panique vous êtes dans la grande majorité des cas couverts. En effet, votre contrat multirisques habitation ou assurance habitation comprend une garantie responsabilité civile qui permet, sauf exclusions contractuelles ou légales, de prendre en charge les conséquences pécuniaires du dommage que vous avez causé. Cette garantie s'applique aux membres de votre entourage. Cette notion implique vos enfants, même majeurs, jusqu'à la fin de leur étude.

Source : www.conso.net, janvier 2014.

ÉCONOMIE (10 points)

À partir de vos connaissances et de la documentation fournie en annexe :

1. Montrez comment les inégalités de revenus ont évolué en France entre 2001 et 2011.
2. Identifiez et explicitez les causes de cette évolution des inégalités.
3. Expliquez quelle a été la conséquence de cette évolution des inégalités sur l'épargne des ménages.
4. Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante :

En France, la fiscalité et les dépenses sociales de l'État permettent-elles de réduire les inégalités ?

Annexes

- Annexe 1 : Evolution des niveaux de vie moyens annuels selon les seuils de niveau de vie, après impôts et prestations sociales, pour une personne seule, en euros.
- Annexe 2 : Une nouvelle analyse des inégalités.
- Annexe 3 : Barème de l'impôt sur le revenu (taux applicable aux revenus, revenu imposable par part).
- Annexe 4 : Inégalités : la fiscalité française est-elle exemplaire ?
- Annexe 5 : Le taux d'épargne au plus haut depuis trente ans.

Annexe 1 : Évolution des niveaux de vie moyens annuels selon les seuils de niveau de vie, après impôts et prestations sociales, pour une personne seule, en euros

	2001	2011	Évolution (en €)	Évolution (en %)
Niveau de vie moyen des 10% les plus pauvres	7 950 €	8 020 €	70 €	0,9%
Entre les 10 et 20%	11 190 €	11 930 €	740 €	6,6%
Entre les 20 et les 30%	13 290 €	14 340 €	1 050 €	7,9%
Entre les 30 et les 40%	15 210 €	16 470 €	1 260 €	8,3%
Entre les 40 et 50%	17 090 €	18 580 €	1 490 €	8,7%
Entre les 50 et 60%	19 140 €	20 830 €	1 690 €	8,8%
Entre les 60 et 70%	21 570 €	23 491 €	1 921 €	8,9%
Entre les 70 et 80%	24 820 €	27 102 €	2 282 €	9,2%
Entre le 80 et 90%	30 110 €	33 025 €	2 915 €	9,7%
Des 10% les plus riches	49 530 €	57 645 €	8 115 €	16,4%
Ensemble	20 990 €	23 140 €	2 150 €	10,2%
Rapport entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres	6,2	7,2	-	-
Écart entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres	41 580 €	46 625 €	5 045 €	12,1%

Source : Observatoire des Inégalités, « L'évolution des inégalités de revenus en France », 10 février 2014

Annexe 2 : Une nouvelle analyse des inégalités

L'étude historique et comparée de l'économiste Thomas Piketty bouleverse la réflexion économique sur les inégalités. [...]

L'une des raisons généralement avancées pour expliquer que les plus riches ont vu leurs revenus salariaux fortement progresser est qu'avec la mondialisation, les plus qualifiés, capables d'en profiter le plus, en auraient touché les bénéfices. Si c'était le cas, la progression des salaires des mieux payés aurait dû se retrouver avec à peu près la même intensité dans tous les pays où la mondialisation a progressé. Or, ce n'est pas ce que l'on peut constater, les disparités sont grandes entre les pays.

Une autre explication tient au poids croissant de la finance, de ses rémunérations pharaoniques¹ et du mauvais exemple qu'elle donne aux autres secteurs. De fait, une étude du sociologue Olivier Godechot a montré qu'entre 1996 et 2007, la moitié de la progression des inégalités en faveur des très hauts revenus s'expliquait par le boom des rémunérations dans la finance.

Mais, insistent les experts de l'OCDE, une autre cause importante a joué son rôle : les politiques fiscales ont été de plus en plus favorables aux plus riches, aussi bien par l'abaissement des tranches les plus hautes d'imposition que par la diminution de la taxation des profits des entreprises et des dividendes. La crise a certes stoppé la tendance et même réorienté les politiques fiscales vers un accroissement de l'imposition des plus riches, mais, faisant siennes les conclusions du Fonds Monétaire International (FMI) placé sur la même longueur d'onde, l'OCDE conclut qu'"il existe encore des marges de manœuvre pour accroître les taux supérieurs afin de maximiser les recettes fiscales". [...]

Source : Alternatives Economiques, Christian Chavagneux, Juin 2014

¹ Colossales, démesurées

Annexe 3 : Barème de l'impôt sur le revenu - Taux applicable aux revenus (revenu imposable par part)

Revenus perçus en 2001	
Moins de 4 055 €	0%
De 4 055 à 7 976 €	7,50%
De 7 976 à 14 039 €	21%
De 14 039 à 22 732 €	31%
De 22 732 à 36 987 €	41%
De 36 987 à 45 613 €	46,75%
Plus de 45 613 €	52,75%

Revenus perçus en 2014	
Moins de 6 011 €	0%
De 6 011 € à 11 991 €	5,5%
De 11 991 € à 26 631 €	14%
De 26 631 € à 71 397 €	30%
De 71 397 € à 151 200 €	41%
Plus de 151 200 €	45%

Source : Ministère de l'économie et des finances

Annexe 4 : Inégalités : la fiscalité française est-elle exemplaire ?

[...] "Nous avons un système exemplaire, très redistributif pour les plus bas revenus", explique Henri Sterdyniak, économiste à l'OFCE². "Nous taxons lourdement les revenus du capital et les dividendes, et nous avons l'Impôt de Solidarité sur la Fortune. En retour, il y a le RSA, le minimum vieillesse, et un SMIC relativement élevé. En conséquence, nous avons moins chuté que les autres en 2008", assure l'économiste. [...]

Source : L'Expansion, Laurent Martinet, 2 mai 2014

Annexe 5 : Le taux d'épargne au plus haut depuis trente ans

C'est l'un des principaux enseignements de la dernière note de conjoncture de l'Insee : en 2011, le bas de laine des ménages français a atteint des proportions jamais vues depuis le début des années 1980. [...]

Pourquoi tant de prudence ? Chômage en hausse continue, faibles perspectives de croissance, incertitude sur les revenus et crédits plus difficiles à obtenir : le futur économique de beaucoup de ménages reste incertain. Dans ce contexte, les particuliers reportent à plus tard une partie de leur consommation, au profit d'un bas de laine de sécurité. En 2011, la collecte du livret A a été la deuxième meilleure de son histoire, après 2008.

Ces données agrégées masquent des comportements individuels distincts : «Les 20% les moins aisés de la population n'épargnent pratiquement pas, car la consommation absorbe la quasi-totalité de leur revenu, explique Mathieu Plane, économiste à l'OFCE. Alors que les 10% les plus riches ont un taux d'épargne de 35%.» [...]

Source : Libération, Dominique Albertini, 28 mars 2012

² Observatoire Français des Conjonctures Économiques